

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-043-14053/23/BM

■ Présentation du rapport annuel 2021 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence 59313

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin d'assurer la fluidité et la sécurité de la circulation dans les tunnels, il est nécessaire d'organiser dans les meilleurs délais l'enlèvement des véhicules en panne ou accidentés dans les ouvrages et leurs accès.

Un contrat de délégation de service public, n°T1802DSP, a été notifié à la société Gibbes Pharo le 18 juillet 2018. Sa durée est de 5 ans à compter de la date de notification. Il arrivera à échéance le 17 juillet 2023.

L'objet de la délégation gérée par la société Gibbes Pharo est l'enlèvement des véhicules légers (et de leur annexe tractée) en panne ou accidentés dans les tunnels routiers à fort trafic exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence, à savoir le tunnel du Vieux Port, le tunnel de la Major, le tunnel Joliette, le tunnel St Charles et depuis 2021, les tranchées couvertes du Boulevard Urbain Sud (BUS).

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse du rapport du délégataire est jointe à la présente délibération.

En 2021 le nombre total d'intervention (236) dans les ouvrages concernés a été le suivant :

- Pour le tunnel de la Major : 30 interventions ;
- Pour le tunnel Joliette : 50 interventions ;
- Pour le tunnel Saint-Charles : 20 interventions ;
- Pour le tunnel du Vieux Port : 85 interventions ;
- Pour les tranchées couvertes du boulevard Urbain Sud : 51 interventions.

Le compte d'exploitation sur cette période fait apparaître un chiffre d'affaires de 33 006,00 euros et des charges d'exploitation de 14 603,00 euros soit un bénéfice d'exploitation de 18 403,00 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 26/06/2023.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2021 concernant le contrat de Délégation de Service Public n° T1802DSP a été remis par la société Gibbes Pharo.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2021, remis par la société Gibbes Pharo, titulaire du contrat de délégation relatif à l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence, contrat n° T1802DSP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX